ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 84845

Texte de la question

L'Afghanistan a un Parlement pour la première fois depuis trente ans. Les 249 élus de la Chambre basse (Wolesi Jirga) et les 102 du Sénat (Meshrano Jirga) se sont réunis, le 19 décembre 2005, à Kaboul, en présence du vice-président américain, Dick Cheney, dont le pays est, avec les Nations unies, l'artisan majeur du renouveau de l'Afghanistan. La constitution du Parlement est le dernier acte de la reconstruction politique entamée à Bonn en décembre 2001. Toutefois, le respect formel du calendrier politique n'est pas allé de pair avec la reconstruction des institutions de sécurité et de justice. Le Parlement est constitué très majoritairement de figures du passé : criminels de guerre, barons de la drogue et chefs tribaux. Au nombre de 68, les femmes sont l'unique nouveauté. Ce Parlement, formé pour l'essentiel de membres sans expérience législative, constitue le premier contrepoids depuis quatre ans au pouvoir du président Karzaï. Le Parlement a des pouvoirs non négligeables dont celui d'accepter ou de refuser les membres du gouvernement choisis par le président. Celui-ci devrait pouvoir compter sur les Pashtouns, son ethnie, qui constituent près de 50 % des élus et jouer des divisions d'une assemblée très fragmentée. Le défi, pour les autorités afghanes, est maintenant de s'attaquer aux problèmes majeurs d'un pays qui reste sous perfusion internationale (93 % du budget sont fournis par l'aide extérieure, 25 000 soldats étrangers sont présents). La lutte contre la drogue et la corruption, le rétablissement de la loi et la reconstruction sont des priorités. Ces manques alimentent, dans les zones pashtounes, une résurgence des opposants pour lesquels l'Afghanistan est un front de la lutte antiaméricaine, au même titre que l'Irak. En effet, l'année 2005 a été la plus meurtrière depuis la chute des talibans en 2001, et l'armée américaine a perdu proportionnellement plus de soldats en Afghanistan qu'en Irak. Enfin, des voix s'élèvent dans la communauté internationale pour que la conférence de Londres, fin janvier 2006, se montre plus attentive à l'allocation des fonds et plus stricte sur la lutte contre la drogue. Compte tenu de cette complexe situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La France a pleinement soutenu le processus de stabilisation et de reconstruction de l'Afghanistan depuis la chute du régime des taliban, dans le cadre du processus de transition défini par l'accord de Bonn. Pendant cette période, notre effort national est allé en particulier à une participation significative à la Force internationale d'assistance à l'Afghanistan, à la formation de l'armée nationale afghane et à la coordination des efforts internationaux pour la mise en place du Parlement afghan. À la conférence de Londres le 31 janvier dernier, le ministre des affaires étrangères a confirmé que la France allait renforcer son engagement en vue de contribuer à la réalisation des objectifs à cinq ans du nouveau « Pacte pour l'Afghanistan ». Il s'agit de soutenir le Gouvernement afghan, qui a désormais un rôle central d'impulsion, face aux deux fléaux dont les retombées affectent directement la sécurité internationale, la drogue et le terrorisme, et pour relever le défi de l'achèvement de la reconstruction. Au sein de la FIAS, la France prendra le commandement de la zone de Kaboul à partir du mois d'août prochain, pour huit mois. Elle accroîtra son effort de formation de l'armée nationale afghane. Enfin, des nouveaux projets de développement d'un montant de 33 millions d'euros seront mis en oeuvre à partir de

cette année par l'Agence française pour le développement dans les secteurs du développement rural et de la santé et pour le développement du secteur privé.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84845
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1128
Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3320